

Bilan et perspectives

Mots-clés : filiation, « mariage pour tous », institution, politique, méthode

La séance du mois de juin a été consacrée au bilan de l'année 2013-2014 et aux propositions pour l'année 2014-2015.

Le séminaire sur la filiation et l'affiliation a commencé à l'automne 2012. Durant l'année 2013-2014, la question de la filiation a été abordée du point de vue des psychanalystes et des théologiens. Les intervenants étaient issus de différentes religions. Durant l'année 2014-2015, le thème de la filiation sera traité du point de vue politique et institutionnel.

A. Bilan

Contenu

Tentant de retracer le chemin parcouru durant l'année, J. de Longeaux fait remarquer que le thème de **l'ambivalence de la filiation** avait été au cœur de la réflexion : la filiation est à la fois un lien qui me constitue et un lien dont je dois me libérer car il risque toujours d'enfermer, et même d'être source de « haine » (selon les termes de JD Causse). C'est ce qu'ont montré à la fois l'approche psychanalytique et l'approche biblique : les diverses interventions sur la Bible ont révélé la profondeur anthropologique d'un certain nombre de récits bibliques.

J. de Longeaux constate que l'aspect théologique suivant avait été moins travaillé : **la filiation humaine est métamorphosée par la filiation divine**. La révélation de la paternité divine dans la personne du Christ ouvre à une filiation qui peut surmonter l'ambivalence du lien évoqué. En Dieu, la filiation permet d'être soi-même : elle est libérante. Quel Père se révèle dans la personne même du Fils : un Père abusif ou un Père libérateur ? L'opposition liberté/obéissance disparaît.

En outre, selon J. de Longeaux, l'année a montré que **le christianisme n'est en rien un familialisme**, où la famille serait le lieu qui assigne définitivement sa place à chacun : la famille est très importante, mais toujours comme lieu d'accès à soi-même et comme lieu d'humanisation.

Enfin, à plusieurs reprises, il aura été rappelé que dans les années 1960-70, s'était produit un **renversement de la paternité** (déjà en germe depuis la Révolution française), en tant que symbole d'une relation hiérarchique, du patriarcat, de la royauté, dans le but de créer société de fraternité. Est-on encore dans cette volonté d'émancipation ? Cette question aura été longuement évoquée pendant l'année, mais aucune conclusion n'aura été donnée.

Par ailleurs, E. de Clercq rappelle l'importance de la question de la **dette** et J. Arènes se réfère aux propos de J-D Causse, selon lesquels la filiation est une relation qui se construit autour de la dette et de la culpabilité.

Méthode

J. de Longeaux pose la question de réfléchir à la manière et aux moyens de développer une réflexion entre deux séances, ce que confirment d'autres participants.

B. Perspectives pour 2014-2015

Contenu des séances et intervenants

Selon J. de Longeaux, le travail de 2014-2015 portant sur l'institution de la filiation, la question se posera de savoir si l'on peut sortir de l'opposition stérile entre **le biologique et le symbolique**. A. Hérouard suggère de faire large place à la **question du droit**, ce à quoi J. de Longeaux ajoute la coutume et le discours.

Pour J. Arènes, le thème de l'institution embrasse à la fois **l'institution de la filiation et les politiques de la filiation**. Pourquoi fait-on aujourd'hui appel à l'institution et à la politique des filiations ? Cela demande de travailler la question du droit et celle des institutions de la filiation. Le séminaire pourrait recevoir un ou deux hommes politiques ou des hommes d'institution (par exemple, des hommes d'Eglise). Si l'année 2013 a été marquée par des tensions autour des questions de filiation, avec le débat sur le « mariage pour tous », il ne faudrait pas se centrer uniquement là-dessus.

Ce qui est remarquable dans ces questions sociétales, c'est qu'il n'y a pas un refus des institutions, mais au contraire une **attente de reconnaissance** très forte. Comment les institutions ont-elles joué dans ce grand débat, quelle que soit leur nature ? Le point pourrait être fait sur la question. Pour J. Arènes, il s'agirait d'être non pas dans une méta-théorie de l'institution mais plutôt dans ce genre de questions.

Les échanges ont ensuite porté sur l'objet même du séminaire : **quel sujet faudrait-il travailler ?** Pour J. de Longeaux, il faut que les discussions tournent autour des notions du biologique, du symbolique, de la nature, du corps, de la liberté... sans oublier que le thème du séminaire est le lien entre la filiation et l'affiliation, c'est-à-dire le **lien social**.

Ch. Behagel propose une **approche sociétale** de la filiation : jusque là, la filiation était une référence de société qui faisait consensus. Si de nombreuses personnes se sont tant investies dans le débat sur le « mariage pour tous », c'est qu'elles ont eu le sentiment que les bases de la société étaient ébranlées. Que peut représenter le droit ? Que peut-on demander au droit ? Ce serait le sens de la réflexion de juristes et de politiques.

La discussion s'est poursuivie autour des **débats sur le « mariage pour tous »** : y a-t-il réellement eu un débat ? Que dire de ses conditions ? Faudrait-il travailler sur ce point ? De quelle façon ? Cela ne risque-t-il pas d'éloigner le séminaire de son propos ? Finalement, les échanges ont révélé qu'un tel choix amènerait à parler davantage de questions méthodologiques, de débat interne aux disciplines et de mutations anthropologiques que de l'objet même de la filiation.

De même que le « mariage pour tous » a pu être évoqué en arrière-fond dans les interventions de cette année, il pourra encore soulever des questions sur l'institution de la filiation l'année prochaine, mais il faudra toujours veiller à prendre du recul en problématisant les données.

Selon J. Arènes, la question à poser est celle-ci : **pourquoi la question de la filiation devient si importante, saisit et passionne la société ?** La filiation est devenue un **objet politique**, au sens noble du terme. La question de la reconnaissance paraît centrale. Quelle est la nature de cette attente vis-à-vis de l'institution ? La demande institutionnelle est forte, non seulement avec le « mariage pour tous » mais aussi dans d'autres domaines tels que le corps enseignant.

Plusieurs suggestions ont été faites : B. de Villers a suggéré qu'on s'intéresse au regard porté sur la filiation par des **anthropologues** issus de diverses écoles. D. Le Guay a proposé qu'on travaille sur la représentation de la filiation dans la **littérature** et la culture. J. Arènes et J. de Longeaux ont évoqué la possibilité de faire venir des **juristes** ou des philosophes du droit, notamment pour expliquer pourquoi les juristes semblent aujourd'hui majoritairement positivistes. L'idée d'inviter des **historiens**, en particulier pour de l'évolution du droit canon, a été émise.

Méthode

D. Le Guay propose une méthode pour faire le lien entre les différentes interventions : il s'agirait de faire venir parler des spécialistes d'horizons variés **sur un thème culturel donné**. On aurait ainsi une approche plurielle d'un même objet. M.-R. Boodts approuve cette idée. Des suggestions de thème (par exemple, Antigone) sont données. Pourtant, la perspective étant d'aborder l'aspect politique et institutionnel de la filiation, la réalisation paraît difficile.

L'année doit être construite en vue du **colloque conclusif** du séminaire (automne 2015). Le critère est le suivant : qu'est-ce que le collège des Bernardins peut apporter de spécifique dans la réflexion sur la filiation ? Le lien entre filiation et affiliation semble particulièrement intéressant.